



United Nations
Environment Programme



Abidjan Convention
Convention d'Abidjan

Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Sud.

PLAN DE MESURE DE LA PERFORMANCE



Aout 2018

ABREVIATIONS

ABNJ	Areas Beyond National Jurisdiction
CCLME	Canary Current Large Marine Ecosystem
CEMZA	Combined Exclusive Maritime Zone of Africa
COP	Conference Of Parties
FAO	Food and Agriculture Organization
UNCLOS	United Nations Convention on the Law of the Sea
WACA	West Africa Coastal Areas Program
PRCM	Partenariat Regional pour la Conservation Marine
WA BICC	West Africa Biodiversity and Climate Change

ABREVIATIONS.....	3
I. JUSTIFICATION ET CONTEXTE.....	5
II. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PLAN	6
III. PRESENTATION DE LA CONVENTION D'ABIDJAN	7
LE MANDAT DE LA CONVENTION	7
LES ORGANES DE LA CONVENTION	7
LES PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE.....	10
LES ENJEUX ET DEFIS DE LA CONVENTION EN MATIERE DE MESURE DE LA PERFORMANCE.....	13
IV. LE PLAN DE MESURE DE LA PERFORMANCE	14
LES OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	14
LE CADRE DE RESULTATS	14
LES INDICATEURS DE RESULTATS	20
V. LES MECANISMES DE GESTION ET DE PARTAGE DES DONNEES DE SUIVI	23
LES METHODES DE COLLECTE DES DONNEES.....	23
LA PUBLICATION PERIODIQUE DES DONNEES	28
LES ACTEURS DU SYSTEME ET LEURS RESPONSABILITES.....	31
LE CALENDRIER DE SUIVI	32
VI. PLAN D'ÉVALUATION	33
VII. COMMUNICATION ET DISSEMINATION DES RESULTATS	34
VIII. RECOMMANDATIONS.....	35

I. Justification et Contexte

La Convention d'Abidjan est un accord-cadre, née de la nécessité d'adopter une approche régionale pour la prévention, la réduction et la lutte contre la pollution du milieu marin, des eaux côtières et des eaux fluviales connexes de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Sud. Signée le 23 mars 1981 et entrée en vigueur en 1984, la Convention traite de la coopération dans le domaine de l'environnement marin et côtier, de la connaissance, des risques environnementaux, des pollutions, des habitats, de la biodiversité, de la valorisation durable des ressources, et d'autres activités qui peuvent avoir un impact négatif sur la santé des écosystèmes. La Convention prône la collaboration scientifique et technologique (y compris l'échange d'informations et d'expertises) pour l'identification et la gestion des questions environnementales.

Suivant l'article 23 qui traite du contrôle de l'application de la Convention, les Parties ont demandé au Secrétariat de se doter d'un système de Suivi et d'Évaluation. De même l'analyse institutionnelle conduite par le Secrétariat avec le soutien de WA BiCC a souligné le besoin de développer et mettre en œuvre un système de Suivi et d'Évaluation propre à la Convention d'Abidjan. L'initiative de mettre en place un Système de Suivi Évaluation découle ainsi d'un besoin réel et d'une demande légitime.

Le Plan de mesure de la performance est donc en phase avec le plan stratégique et le mandat de la Convention et devrait orienter les projets/programmes ainsi que les activités de la Convention. Il se veut un mécanisme d'intégration permettant aux États-Parties Contractantes ainsi qu'aux partenaires d'avoir une compréhension commune des progrès réalisés. Ce système sera aussi approprié par toutes les parties prenantes pour suivre et évaluer la synergie des efforts de protection et de gestion des zones marines et côtières. Ce document de mesure de la performance devrait donc :

- Définir les mécanismes de mesure des progrès réalisés dans l'atteinte du mandat et des objectifs de la Convention d'Abidjan
- Construire la mémoire institutionnelle de la Convention en assurant un système de d'archivage et de documentation des activités et des résultats ;
- Fournir un plan de travail pour le suivi et d'évaluation et pour la collecte, l'analyse, l'utilisation de données et l'assurance qualité
- Définir les rôles, des responsabilités dans la collecte, l'analyse et la publication des données ainsi que les besoins en renforcement de la capacité en suivi-évaluation

II. Méthodologie d'élaboration du plan

La Gestion Axée sur les Résultats¹ a servi de toile de fond à la méthodologie d'élaboration du plan de mesure de la performance. Son choix s'explique par le fait qu'elle est une approche globale de gestion des projets et programmes qui vise principalement à définir des résultats mesurables (impact, effet et produit) ainsi que les méthodologies et les outils à utiliser pour obtenir ces résultats. Elle est un processus itératif, permettant un retour d'informations, un apprentissage et une amélioration permanents. L'association de la planification, du suivi et de l'évaluation constituent ainsi les fondements de la gestion axée sur les résultats et il est pourquoi il est indispensable de l'intégrer dans la rédaction du plan de suivi et d'évaluation.

L'approche adoptée a été participative et itérative et bâtie sur la synergie avec tous les acteurs de la Convention et notamment les points focaux nationaux en charge de la mise en œuvre dans leurs pays respectifs. Les consultations ont été menées par un Consultant qui a pu conduire la revue documentaire et interagir avec les différentes parties pour produire le plan.

La revue documentaire s'est appuyée sur les documents cadres relatifs à la Convention d'Abidjan à savoir le mandat de la Convention, les Protocoles, les Décisions des Conférences des Parties, les plans de travail annuels, les différents rapports mais aussi et surtout les documents des agences de mise en œuvre des projets/programmes ainsi que les documents des agences régionales et sous régionales (qui ont déjà leur propre plan de suivi et d'évaluation).

Le Secrétariat de la Convention a également joué son rôle d'organe de pilotage en assurant l'accompagnement et l'appui technique au Consultant et en fournissant toute la documentation nécessaire. Le Consultant a eu ainsi des entretiens avec les le staff du Secrétariat de la Convention d'Abidjan mais également avec l'équipe de WA BiCC et les membres du comité scientifique.

Le cadre logique ou matrice des résultats, première étape pour l'élaboration du Système de Suivi et d'Évaluation, a été validé par le Secrétariat de la Convention d'Abidjan afin de servir de prélude aux planifications futures, à l'élaboration du guide de Suivi et d'Évaluation proprement dit.

Des consultations ont été également organisées afin de sensibiliser et consulter les Parties Contractantes et différents partenaires de la Convention sur le processus de développement du document. Une première réunion a été tenue le 27 Mars 2017 dans le cadre de la Conférence des Parties à Abidjan pour présenter le premier draft aux points focaux et partenaires intéressés.

L'Atelier de Dakar tenu du 28 Juillet au 1^{er} Juillet 2017 a été le point nodal du processus. Il a permis de regrouper une quarantaine d'acteurs et parties prenantes (essentiellement le staff du secrétariat de la convention, les points focaux nationaux, les partenaires, les personnes ressources clés et l'équipe technique de WABICC) pour passer en revue le document et s'accorder sur les mécanismes de suivi et d'évaluation, les indicateurs, les dispositifs de collecte, les responsabilités, les besoins en renforcement de capacités. Le document a été par la suite finalisé par les équipes techniques du Secrétariat de la Convention et du partenaire WABICC.

¹ La gestion axée sur les résultats est définie comme « une large stratégie de gestion, visant à réaliser une meilleure performance et des résultats démontrables » UNEG, "The Role of Evaluation in Results-based Management", Août 2007.

III. Présentation de la Convention d'Abidjan

Le Mandat de la Convention

La Convention d'Abidjan est un accord-cadre, née de la nécessité d'adopter une approche régionale pour la prévention, la réduction et la lutte contre la pollution du milieu marin, des eaux côtières et des eaux fluviales connexes de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Sud. Signée le 23 mars 1981 et entrée en vigueur en 1984, la Convention traite de la coopération dans le domaine de l'environnement marin et côtier, de la connaissance, des risques environnementaux, des pollutions, des habitats, de la biodiversité, de la valorisation durable des ressources, et d'autres activités qui peuvent avoir un impact négatif sur la santé des écosystèmes marins et côtiers.

Des États-Parties, la Convention a reçu le mandat de « **favoriser la coopération régionale pour répondre aux problèmes environnementaux et dûment reconnaître les structures gouvernantes, les variantes politiques, sociales et économiques parmi et entre les États membres et leur impact sur les ressources humaines et technologiques mises à disposition grâce à leur volonté politique.** ».

Le Mandat est mis en œuvre à travers les 5 piliers détaillés dans le plan d'action et ainsi listés :

- a. L'évaluation
- b. La gestion
- c. Le cadre juridique
- d. Le cadre institutionnel
- e. Les finances

Les Organes de la Convention

Les organes de la Convention ainsi que les décisions des parties Contractantes constituent le socle du système de planification et de mise en œuvre de la Convention. Les organes de la Convention tels que définis dans ses textes et son règlement intérieur sont présentés dans le tableau suivant.

ORGANES DE LA CONVENTION D'ABIDJAN

ORGANE	MANDAT ET FONCTIONNEMENT
La Conférence des parties	<p>Se réunit en session ordinaire tous les 3 ans pour évaluer les progrès dans la mise en œuvre de la Convention et pour prendre des décisions pour les 3 prochaines années. Des Réunions extraordinaires des Parties à la Convention peuvent être organisées sur demande d'une Partie contractante, sous réserve que celle-ci soit appuyée par un tiers au moins des autres Parties. Les réunions des Parties ont pour objet de veiller à l'application de la Convention et des protocoles y relatifs. Les Parties contractantes devront et entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner les rapports soumis par les Parties prendre les décisions nécessaires pour favoriser l'application effective de la Convention ; • Créer au besoin les organes subsidiaires, autres que ceux établis par la Présente Convention ; • Adopter, réviser et amender, le cas échéant, les annexes à la Convention et les protocoles y relatifs ; • Faire des recommandations concernant l'adoption des protocoles additionnels ou d'amendements ; • Constituer, le cas échéant, des groupes de travail pour examiner toutes questions en rapport avec la Convention ; • Faire le bilan des mesures de lutte contre la pollution et de conservation de la biodiversité marine et côtière ; • Examiner et adopter les des rapports périodiques sur l'application de la Convention et en assurer leur publication ; • Étudier et d'adopter, des décisions concernant les activités de coopération à entreprendre dans le cadre de la Convention et des protocoles y relatifs, y compris leurs incidences financières et institutionnelles ;
Le Bureau	Chargé du suivi et de l'évaluation des décisions des parties Contractantes.
Le Secrétariat de la Convention	<p>Les Parties ont désigné le Programme des Nations Unies pour l'Environnement pour assurer les fonctions de secrétariat Assure la mise en œuvre de la Convention, ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer les réunions des Parties et les conférences et communiquer aux Parties les notifications, rapports et informations reçus ; • Examiner les demandes d'informations émanant des Parties et les consulter sur les questions relatives à la Convention ; • Coordonner l'exécution des activités de coopération convenues aux réunions des Parties et aux conférences ; • Organiser les réunions des Points focaux nationaux ; • Améliorer la mobilisation des ressources financières ainsi que le lien avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux ; • Renforcer la coopération régionale avec les autres projets et initiatives intervenant dans l'environnement côtier et marin ; • Établir et développer une coopération étroite avec les institutions des Grands écosystèmes marins créés en dehors du cadre de la Convention d'Abidjan et coordonner les activités des Centres régionaux là où ils en ' existent.

ORGANE	MANDAT ET FONCTIONNEMENT
Le Comité de la science et de la technologie	Chargé de fournir des avis scientifiques et techniques à la Conférence des Parties et à tout autre organe de la Convention et le cas échéant Convention les et avis sur les aspects scientifiques, techniques et technologiques de la Convention.
Le Comité des rapports et du respect des obligations	Chargé d'étudier les rapports périodiques nationaux adressés par les Parties en vue d'apprécier la manière dont elles mettent en œuvre les obligations prévues dans la Convention et de proposer à la Conférence toutes mesures appropriées de nature à faire cesser la -non-conformité à ces obligations. Dans ce cadre, les Parties coopèrent en vue d'élaborer des procédures permettant au Comité d'être saisi pour - non-respect de la Présente Convention.
Le Comité de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation et de mobilisation des ressources	Renforcer la visibilité de la Convention, favoriser l'éducation et la sensibilisation du public sur les questions concernant la protection, la gestion et la mise en valeur de l'environnement marin et côtier.
La réunion des plénipotentiaires	Adopte les instruments contraignants (amendement du texte de la convention, les protocoles et les annexes). A la demande des 2/3 des membres des Parties Contractantes, le secrétariat de la Convention convoque une réunion des plénipotentiaires pour adopter et signer les amendements des textes et protocoles additionnels ;
Les Points focaux Nationaux	Les Parties contractantes désignent dans leurs pays respectifs un Point focal national pour assurer la liaison avec le Secrétariat sur les aspects techniques et scientifiques de l'application de la Convention et pour diffuser l'information, aux niveaux local, national, et régional. Les Points focaux se réunissent périodiquement pour exercer les fonctions découlant de la Convention et de ses Protocoles
Le Comité de mise œuvre national	Le Comité de mise œuvre national qui est un organe composite auquel siègeraient des représentants des administrations nationales et locales concernées par l'application de la Convention et ceux de la société civile (ONG, Secteur privé etc.).

Les Partenaires de mise en œuvre

La Convention d'Abidjan est aujourd'hui très engagée à accroître l'impact de ses interventions à travers l'établissement de partenariats avec différentes institutions intervenant sur les questions marines et côtières. Plusieurs projets sont ainsi en cours de mise en œuvre pour renforcer les synergies, apprentissages et échanges d'expérience entre les parties contractantes. La convention a pu ainsi mobiliser des partenaires qui interviennent soit en mettant en œuvre directement les activités définies dans le plan de travail du Secrétariat ou en allouant des ressources au Secrétariat. Le tableau suivant donne une idée précise des partenaires et de leurs activités.

PROJETS APPUYANT LA CONVENTION

Nom du projet	Objectifs du projet	Donneur	Durée du projet
WA BiCC – Biodiversité et Changement Climatique en Afrique de l’Ouest	<p>Objectif général : Traiter les facteurs de dégradation des ressources naturelles, combler les lacunes de la politique en matière de gestion des ressources naturelles et des moyens de subsistance des populations et renforcer la résilience des écosystèmes côtiers et forestiers en Afrique de l’Ouest.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Combattre le trafic d'espèces sauvages en révisant les politiques et les réglementations et en implémentant les lois visant à réduire le trafic des espèces sauvages. 2. Améliorer la résilience côtière en intégrant la planification climatique côtière et en testant des stratégies efficaces d'adaptation. 3. Réduire la déforestation, la dégradation et la perte de biodiversité - en améliorant la conservation transfrontalière et en développant des stratégies REDD + à faibles émissions. 	USAID	Mai 2015 à Mai 2020
MamiWata – Amélioration de la gestion marine en Afrique de l’Ouest par le biais de la formation et de l’application	<p>Objectif général : Organiser des formations techniques et institutionnelles et un apprentissage entre pairs afin de traiter efficacement la gestion marine et côtière avec les homologues gouvernementaux, et appliquer les outils/méthodes de gestion intégrée de l’espace marin afin d’accroître les opportunités pour améliorer le bien-être des populations.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Etablir une Zone Maritime Exclusive Combinée de l'Afrique (CEMZA) ; 2. Sensibiliser la société face aux menaces marines et accroître la volonté politique ; 3. Améliorer la Gestion Intégrée des Zones Côtières en Afrique ; et 4. Garantir les synergies et la cohérence des politiques marines et côtières en favorisant l'intégration des processus de politique sectorielle sur la planification de l'espace marin en particulier. 	GRID Arendal	Oct 2015 à sept 2019
US Africom – Coopération sur la sécurité environnementale internationale	<p>Objectif général : Mobiliser et renforcer les capacités des militaires, civils, ONGs, universités et du secteur privé sur la sécurité environnementale en Afrique</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Engager des militaires et civils sur le changement climatique et dans l'application de la loi sur la sécurité environnementale dans la gestion des déversements de pétrole résultant de l'exploration et de l'exploitation pétrolière en mer et au large des côtes ; 2. Aborder l'impact de l'érosion côtière et la menace pour les moyens de subsistance ; 3. Renforcer la collaboration environnementale transfrontalière et intégrer la gestion des écosystèmes aux opérations de maintien de la paix. 	USAfricom	TBD

Nom du projet	Objectifs du projet	Donneur	Durée du projet
MAVA Project - Soutien à l'élaboration d'un protocole sur les normes et standards environnementaux en matière d'exploration et d'exploitation de pétrole et de gaz en mer	Objectif général : Développer un instrument régional sur l'exploration et l'exploitation des réserves de pétrole et de gaz en mer. Objectifs spécifiques : 1. établir un cadre de surveillance réglementaire des activités pétrolières et gazières en mer ; 2. anticiper les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du protocole sur les hydrocarbures extracôtiers; 3. Renforcement des connaissances techniques des parties prenantes Fondation MAVA de novembre 2015 à octobre 2017	MAVA Foundation	Nov 2015 - Oct 2017
AWA Project – Approche écosystémique de la gestion des pêches et du milieu marin dans les eaux de l'Afrique de l'Ouest	Objectif général : Evaluer les ressources biologiques de la mer et accroître les connaissances sur l'impact du changement climatique sur la pêche Objectifs spécifiques : 1. Comprendre les effets du changement climatique sur la pêche ; 2. Renforcer les connaissances sur la physique des océans, la vie marine et la bio géochimie ; 3. Créer un groupe de travail sous-régional sur la gestion des écosystèmes et la gestion des effets du changement climatique sur la pêche et le milieu marin.	BMBF, IRD, AIRD and CNRS (Trilateral German-French-African Research Initiative in WA	TBD 2015 – TBD 2020
ABNJ/IASS Project – Renforcement de la gouvernance régionale des océans dans le sud-est de l'Atlantique et le sud-est du Pacifique.	Objectif général : Faciliter la mise en place d'une approche intégrée de l'utilisation durable des ressources dans les zones ne relevant d'aucune juridiction nationale (ABNJ). Objectifs spécifiques : Renforcer la coopération en matière de mise en œuvre, développer le transfert de connaissances sur la gouvernance régionale de la CNUDM	Fed. Allemande. Ministère de l'Environnement, Protection de la nature, Sécurité des bâtiments et du Nucléaire	Nov 2016– Nov 2021
CCLME Project – Projet de Protection du grand écosystème marin du courant des Canaries	Objectif général : renforcer les connaissances, la capacité et les politiques en matière d'évaluation et de gestion transfrontalières de la qualité de l'habitat et de l'eau essentielle à la pêche. Objectifs spécifiques : Evaluer a) la nature et la gravité de la pollution marine et côtière ; (b) la modification et la destruction d'habitats dans des zones critiques ; et c) les sources de pollution d'origine terrestre dans les zones géographiques vulnérables	FAO, GEF	TBD
WACA Programme – Programme Zones côtières de l'Afrique de l'Ouest	Objectif général : Aider les pays à mieux intégrer la gestion des infrastructures et des ressources naturelles et la résilience au changement climatique	Banque Mondiale	TBD

Les enjeux et défis de la Convention en matière de mesure de la performance

L'une des contraintes majeures auxquelles la Convention est confrontée est l'absence d'un système harmonisé qui permette une mesure des performances dans un cadre cohérent analysant la contribution des différents acteurs et partenaires mais également permettant de mesurer et de comparer les différents paramètres à l'échelle de chaque pays. Les États Parties dans des contextes et situations complètement différents se doivent de définir des mécanismes appropriés pour rendre compte des efforts de chacune par rapport aux décisions de la Convention mais également par rapport aux principales dynamiques environnementales et de développement. L'absence d'un système d'information commun limite ainsi les possibilités de coordination et de synergie dans des interventions qui seront plus efficaces car adossées à des données d'information fiables.

La définition d'un référentiel commun de mesure des performances est une contrainte surtout au niveau national, les différents pays ayant des systèmes de suivi complètement différents voire opposés. L'échange d'information demeure ainsi une contrainte et qui nécessite la définition de ce référentiel commun et d'indicateurs partagés dans leur compréhension et l'harmonisation des méthodes et des fréquences de collecte.

La Convention reçoit également la contribution d'un ensemble de projets et programmes qui appuient les objectifs de l'institution et qui donc se doivent de rendre compte de leurs performances. L'appui de ces partenaires se fait soit directement en allouant directement des fonds à la Convention soit en implémentant directement les projets définis conjointement. La collecte de données se fait ainsi de manière disjointe, chacun des partenaires utilisant son propre système. A ce jour, le Secrétariat de la Convention applique le système de suivi et d'évaluation des projet et programmes suivants :

- Accord de financement du programme de revitalisation de la convention d'Abidjan par la coopération suédoise
- Le projet CCLME
- Le projet MAVA

Le besoin d'harmonisation des référentiels pour permettre à la Convention de rendre compte de manière cohérente et productive est ainsi une demande clairement exprimée de la part des pays et des points focaux nationaux et des partenaires appuyant l'institution.

IV. Le Plan de Mesure de la Performance

Les Objectifs et Résultats attendus

L'élaboration d'un Manuel de suivi et d'évaluation a été une des recommandations clés du plan de renforcement des capacités de la Convention d'Abidjan pour permettre à la Convention de mieux répondre à son mandat de promouvoir une meilleure collaboration et une synergie dans les efforts stratégiques et politiques visant à mieux prendre en charge les questions marines et côtières et mieux positionner la Convention sur ces problématiques environnementales transfrontalières. Cette volonté requiert de la part de la Convention de mettre en place des mécanismes et de se doter d'outils permettant une meilleure visibilité sur ses interventions et sur leur impact.

Le Manuel de Suivi et d'Évaluation répond ainsi à cette volonté et vise à accroître les performances de la Convention et des Parties prenantes sur les questions marines et côtières mais également à renforcer la collaboration, les synergies et le partage d'information au sein des États signataires.

De manière plus spécifique le Plan de Suivi et d'Évaluation devrait permettre :

- Améliorer les performances en assurant un suivi continu des activités, une évaluation régulière des changements et une communication sur les avancées et les leçons apprises ;
- Assurer la redevabilité en permettant une meilleure transparence et une meilleure visibilité en communiquant mieux sur les réalisations, les succès et les échecs et l'impact sur le terrain des différentes interventions ;
- Renforcer la collaboration et les synergies en permettant aux acteurs régionaux et nationaux de pouvoir échanger des informations et données sur les tendances, les réalisations et les acquis et sur toutes les questions portant sur l'environnement marin et côtier.
- Permettre la capitalisation et l'apprentissage en facilitant l'échange d'expérience sur les bonnes pratiques, les succès et les échecs et les leçons apprises.

Un système de suivi et d'évaluation fonctionnel bien est une composante essentielle de la gouvernance et de la redevabilité d'un Projet, d'une Organisation ou d'une Institution publique. Un suivi et une évaluation performants fournissent des informations utiles pour :

- **Soutenir la mise en œuvre du programme en produisant des données fiables** qui informent la prise de décision et améliorent les performances.
- **Contribuer à l'apprentissage organisationnel et au partage des connaissances** en permettant une réflexion sur les données d'expérience et les enseignements tirés et en facilitant les échanges de connaissances.
- **Soutenir les principes de redevabilité et de transparence en démontrant la conformité aux règles de gestion et en communiquant sur les acquis et échecs**
- **Offrir aux parties prenantes**, en particulier aux bénéficiaires, **la possibilité de s'exprimer et de donner leur avis et leur perception** pour apprendre des expériences d'autrui et s'adapter à l'évolution des besoins.

Le Cadre de résultats

Le cadre de résultats définit l'ensemble des résultats que l'institution envisage d'atteindre ainsi que le séquençement des éléments devant contribuer à l'impact à long terme.

Les résultats sont définis selon trois niveaux : les résultats à court terme (produits), les résultats intermédiaires (effets) et les résultats à long terme ou stratégiques (impacts).

La figure suivante présente ce séquençement.



La Matrice des résultats de la Convention d'Abidjan a été validé par son Secrétariat dans la première phase d'élaboration du document. La Matrice tire sa légitimité du Mandat défini par la Conférence des Parties et décliné en cinq Piliers stratégiques et constituant les véhicules de mise en œuvre des décisions des parties. Ce Mandat a été ainsi traduit en impact, effets et produits.

La Convention d'Abidjan a identifié comme finalité de son action **le développement durable pour maintenir et préserver l'héritage naturel disponible pour l'utilisation et exploitation au bénéfice de l'environnement humain, sa qualité de vie, l'élimination de la pauvreté et la protection des ressources naturelles de base sur les côtes et l'environnement marin.**

L'impact dérivé de ce mandat est libellé ainsi : La "**subsistance de l'environnement national et régional et l'écosystème dans une bonne condition pour la santé humaine et pour le développement socio-économique pour les générations présentes et futures**".

Les effets et produits qui peuvent se retrouver dans les piliers de la Convention sont :

1. **L'évaluation** des biens et services des écosystèmes et les habitats côtiers et marins
2. **La gestion** visant à la mise en œuvre des programmes et des activités visant à réduire ou à prévenir la dégradation de l'environnement marin et des zones côtières,
3. **La coordination** et les questions d'ordre politique juridique,
4. **Le Cadre institutionnel** ;
5. **Les finances.**

Le cadre de mesure des performances de la Convention découlant de la synthèse des éléments précités est ci-dessous et décliné en Impact – Effets – Produits.

IMPACT: « L'intégration des dimensions environnementales dans le processus de développement a réduit les dégradations et menaces sur l'environnement marin et côtier et favorisé l'équilibre écologique et une utilisation rationnelle des services écosystémiques pour un développement durable des Parties Contractantes de la Convention d'Abidjan »

Les Parties Contractantes sont appelées à mettre en valeur leurs ressources naturelles tout en respectant la capacité de charge et en atténuant les effets négatifs sur l'environnement et sans aucune dichotomie entre le développement économique et social et préservation de

l'environnement. Il s'agira d'encadrer par des textes juridiques, des institutions fortes, la coopération, la conservation, le renforcement des capacités et l'interface conservation-développement.

A cet effet, il s'agit pour chaque Partie Contractante, de renforcer sa politique de coopération sous régionale en ratifiant et mettant en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement particulièrement la Convention d'Abidjan et son plan d'action. Au niveau national, les Parties sont invitées à intégrer les questions relatives à l'exploitation des ressources et à la gestion durable des biens et services que nous procurent les écosystèmes marins et côtiers dans les politiques, les stratégies et les plans nationaux.

L'impact est décliné en quatre EFFETS ci-dessous présentés :

EFFET 1 : POLITIQUE, CADRE JURIDIQUE ET COOPÉRATION - « Les efforts de coopération régionale débouchent sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique et d'un cadre juridique cohérents propice à la santé et à la productivité de la zone côtière et marine »

La Convention d'Abidjan, c'est aussi la coopération régionale dans la mise en œuvre de son plan d'action, des protocoles (intégration des protocoles dans les textes nationaux et dans les programmes/projets) et des décisions des CoP pour une gestion efficace et efficiente de l'écosystème marin et côtier. Le Secrétariat de la Convention devra s'assurer :

- de l'opérationnalisation de son plan d'action ;
- de la parfaite organisation des conférences des parties et de la mise en œuvre des décisions qui y sont issues ;
- du renforcement des synergies et de la mobilisation des Parties autour de la vulgarisation des bonnes pratiques ;
- du mécanisme de mobilisation des ressources nécessaires pour la gouvernance et programmes en vue de répondre aux attentes de la Conférence des Parties

EFFET 2 : RESSOURCES ET CAPACITÉS - « Les Etats et Parties Prenantes disposent des ressources financières, matérielles et humaines pour une meilleure compréhension et utilisation de la gestion intégrée des ressources marines et côtière »

Face au foisonnement des interventions et au caractère dynamique des habitats marins et côtiers, les Parties sont invitées à développer des programmes de recherche dans les domaines de la qualité de l'environnement, la biodiversité, les changements climatiques ainsi que les paquets technologiques pour un renforcement des capacités.

Elles doivent également disposer de données scientifiques et leur traduction en des messages et langage clair et simple en direction des décideurs. De même est-il important de créer une base de données en tant que référentiels des connaissances et des leçons apprises dans la gestion des habitats et de la biodiversité.

Les ressources à la fois humaines, matérielles et financières sont la clé de voûte pour l'atteinte des objectifs de conservation de l'environnement.

EFFET 3 : CONSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES MARINS ET CÔTIERS - « Le maintien et l'amélioration des services écosystémiques à travers la restauration, la réhabilitation, la création et la gestion d'aires protégées a réduit la dégradation de l'environnement marin et côtier et a favorisé l'équilibre écologique »

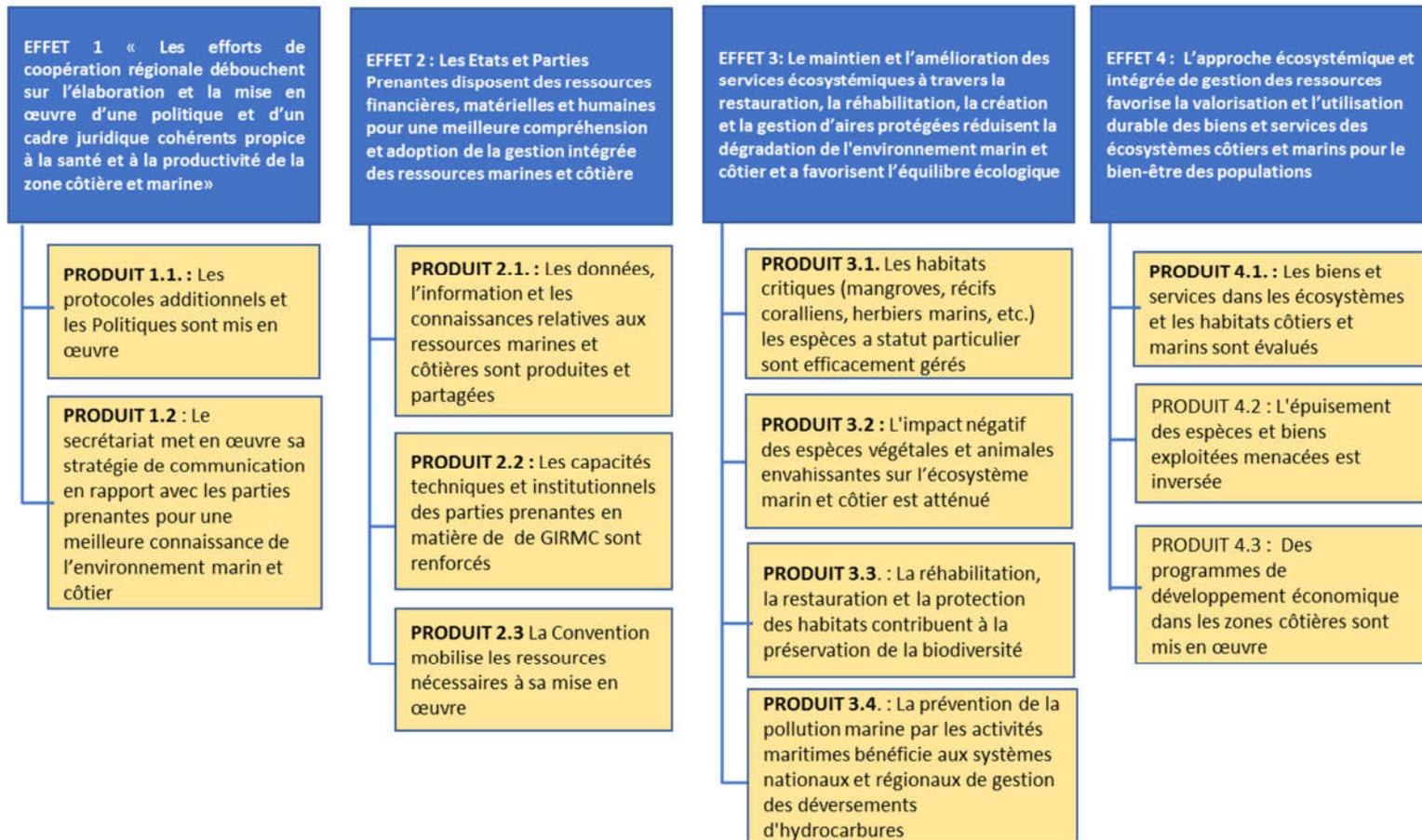
Inventaire national des espèces envahissantes exotiques qui ont d'ores et déjà et/ou pourraient avoir des incidences sur les caractéristiques écologiques des zones marines et côtières.

**EFFET 4 : VALORISATION ET UTILISATION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES MARINS ET CÔTIERS -
« L'approche écosystémique et intégrée de gestion des ressources favorise la valorisation et l'utilisation durable des biens et services des écosystèmes côtiers et marins pour le bien-être des populations »**

Il faut un compromis entre préservation et valorisation durables des ressources naturelles. L'inventaire et la coopération pour une gestion des zones marines et côtières partagées et les bassins hydrographiques y compris le suivi et la gestion en coopération d'espèces dépendant des zones marines et côtières devraient servir de base à la valorisation et l'utilisation durable de l'écosystème marin et côtier.

Des mécanismes de communication devront être mis en place afin de diffuser les protocoles et lignes directrices de la Convention d'Abidjan au niveau local et national pour une valorisation et utilisation durable.

L'intégration des dimensions environnementales dans le processus de développement a réduit les dégradations et menaces sur l'environnement marin et côtier, a favorisé l'équilibre écologique et une utilisation rationnelle des services écosystémiques pour un développement durable des Parties Contractantes de la Convention d'Abidjan



Les indicateurs tels que préalablement définis doivent être déclinés par la suite en indicateurs selon le schéma défini ci-dessous.

Les différentes parties du cadre des résultats :

- **Résultats** : Les résultats sont définis généralement selon les trois types : impact, effet, produit
- **Indicateurs** : Les indicateurs doivent répondre à un certain nombre de critères qui sont :
 - Valables : i.e. mesurer effectivement ce qu'on est censé mesurer
 - Fiables : i.e. vérifiables ou objectifs, les conclusions tirées devant être identiques en tout temps et tout moment ;
 - Pertinents : i.e. se rapporter aux objectifs du projet/programme/Convention
 - Sensibles : i.e. sensibilité les aux changements intervenus dans la situation observée
 - Rentables : les résultats devraient valoir les ressources allouées pour la collecte ;
 - Actuels : il devrait être possible de collecter les données assez rapidement

Un indicateur est associé à un état ou situation de référence et à une cible.

- **Moyens de vérification** : sources nécessaires et localisation des données comme par exemple un institut national des statistiques ;
- **Risques/hypothèses** : sont les risques et hypothèses quant à l'atteinte des résultats et comment ils peuvent influencer sur les résultats et sur la qualité des données ?

Les indicateurs de résultats

Les indicateurs qui seront suivis dans le cadre de la mise en œuvre du Manuel de mesure des performances seront de deux types :

- Les indicateurs d'effets (Outcome indicator en anglais) ;
- Les indicateurs de produits (Output Indicator).

Le tableau suivant présente les indicateurs qui serviront de pilier à la mesure des performances de la Convention d'Abidjan

#	Résultats	Indicateur
EFFET 1 :	Les efforts de coopération régionale débouchent sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique et d'un cadre juridique cohérents propice à la santé et à la productivité de la zone côtière et marine	1. Proportion de Décisions des Conférences des Parties ayant connu un début de mise en œuvre
		2. Nombre d'accords de coopération régionale et sous régionales signés et mis en œuvre
		3. Nombre de réunions statutaires organisées par le secrétariat
Produit 1.1.	Les protocoles additionnels et les Politiques sont mis en œuvre	4. Nombre de protocoles additionnels signés et ratifiés par la Convention Abidjan
		5. Nombre de pays ayant signé/ ratifié et/ou mis en œuvre les protocoles
Produit 1.2.	Le secrétariat met en œuvre sa stratégie de communication en rapport avec les parties prenantes	6. Nombre de publications audio, vidéo, réalisées (supports de communications produits)
Effet 2	Les États et Parties Prenantes disposent des ressources financières, matérielles et humaines pour une meilleure compréhension et adoption de la gestion intégrée des ressources marines et côtière	7. Nombre d'institutions ayant des capacités renforcées avec l'appui de la Convention
		8. Pourcentage des contributions obligatoires recouvrées auprès des pays pour assurer le fonctionnement du Secrétariat de la Convention d'Abidjan
		9. Contribution des partenaires à la mise en œuvre de la convention
Produit 2.1	Les données, l'information et les connaissances relatives aux ressources marines et côtières sont produites et partagées	10. Nombre de systèmes d'information et de suivi fonctionnels mis en place
		11. Nombre de programmes de recherche/développement développés et mis en œuvre
Produit 2.2.	Les capacités techniques et institutionnelles des parties prenantes en matière de GIRMC sont renforcées	12. Nombre de formations sur la gestion marine et côtière organisé
		13. Nombre de personnes formées sur les questions marines et côtières avec l'appui de la Convention
		14. Nombre d'outils et de méthodes mis au point pour la gestion intégrée des zones marines et côtières avec l'appui de la Convention d'Abidjan
Produit 2.3.	La Convention mobilise les ressources nécessaires à sa mise en œuvre	15. Montant des ressources financières mobilisées
		16. Part du budget de l'état alloué par chaque pays à la sauvegarde de l'environnement

	17. Nombre des partenaires financiers participant à la mise en œuvre de la Convention
	18. Nombre de Partenariat Public Privé signés et/ou mis en œuvre
	19. Taux de recouvrement des contributions des parties

#	Résultats	Indicateur
Effet 3	Le maintien et l'amélioration des services écosystémiques à travers la restauration, la réhabilitation, la création et la gestion d'aires protégées réduisent la dégradation de l'environnement marin et côtier et a favorisent l'équilibre écologique	20.Évolution de la quantité et de la qualité des bénéfiques tirés des écosystèmes marins et côtiers couverts par la Convention d'Abidjan
Produit 3.1	Les habitats critiques (mangroves, récifs coralliens, herbiers marins, etc.) les espèces a statut particulier sont efficacement gérés	21.Taux de réduction de la superficie des habitats et /ou sites critiques (processus de dégradation) 22.Taux de couverture d'habitats critiques en restauration
Produit 3.2	L'impact négatif des espèces végétales et animales envahissantes sur l'écosystème marin et côtier est atténué	23.Proportion d'espèces à statut particulier suivie 24.Évolution de la superficie occupée par les espèces envahissantes 25.Niveaux d'eutrophisations des milieux 26.Niveau d'exécution des plans d'action des espèces envahissantes élaboré et mis en œuvre
Produit 3.3	La réhabilitation, la restauration et la protection des habitats contribuent à la préservation de la biodiversité	27.Superficies de zones marines et côtières protégées 28.Superficie des zones restaurées
Produit 3.4	La prévention de la pollution marine par les activités maritimes bénéficie aux systèmes nationaux et régionaux de gestion des déversements d'hydrocarbures (teneur d'hydrocarbure dans les eaux côtières)	29.Niveau de mise en œuvre du plan d'urgence sous-régional en cas de marée noire 30.Nombre de système d'alerte précoce 31.Nombre de cartes de vulnérabilité disponible et mis à jour 32.Nombre d'exercice de simulation de lutte contre les déversements accidentels

#	Résultats	Indicateur
Effet 4	L'approche écosystémique et de gestion intégrée des ressources favorise le développement et l'utilisation durable des biens et des services des écosystèmes côtiers et marins et contribue au bien-être des populations	33. Augmentation de la valeur sociale et environnementale des biens et espèces exploitées
Produit 4.1	Les biens et services des écosystèmes et habitats côtiers et marins sont évalués	34. Nombre de catégories de biens et espèces exploitées
		35. Taille des stocks exploités
		36. Nombre de sites identifiés en tant que fournisseurs des services culturels, de régulation et de supports (récréationnels, de productivité et de services de cycle nutritif)
		37. Revenus totaux des services écosystémiques (écotourisme ; utilisation non consommatrice)
Produit 4.2.	L'épuisement des espèces et produits de base exploitées et menacés et inversé	38. Nombre de plans de gestion développés et mis en œuvre
Produit 4.3	Les bénéfices tirés par les communautés locales des écosystèmes marins et côtiers sont accrus	39. Nombre de programmes ou de projets mis en œuvre par les partenaires techniques et les parties avec le soutien de la Convention d'Abidjan
		40. Nombre de ménages dont le revenu dépasse les seuils de pauvreté bénéficiant de l'accès aux infrastructures (routes, écoles, cliniques, marchés)

V. Les Mécanismes de Gestion et de Partage des Données de Suivi

Les Méthodes de Collecte des données

La Convention a défini 40 indicateurs qui doivent permettre de renseigner et de reporter sur les performances de l'institution mais aussi des États parties concernant les questions et décisions qui les concernent tous. La publication de rapports de la Convention implique de la part des institutions engagées de définir des méthodologies de collecte de données qui soient uniformisées et acceptées par les différents acteurs. Différentes méthodologies de collecte des données ont été définies en fonction du type de données et sont listées ci-dessous :

- **La revue documentaire et l'exploitation des données et statistiques nationales.** La collecte de données s'appuiera d'abord sur l'échelon national qui sera le principal pourvoyeur de données. Cette collecte portera sur un certain nombre d'indicateur et de variables intéressant les performances des États Parties. Cette collecte sera assurée par les Comités Nationaux de Mise en Œuvre sous la Coordination des Points focaux Nationaux qui assureront un rôle de consolidation et de publication des données. Les différents services engagés dans la mise en œuvre de la Convention pourvoient les données concernant les indicateurs nationaux. Pour ces types de données la collecte et la publication seront le plus souvent annualise.
- **L'exploitation des données et statistiques régionales.** La revue documentaire et la collecte régionale portera sur données publiées par les institutions régionales (organisations sous régionales et internationales, partenaires et institutions multilatérales d'aide au développement, institutions de recherche, organisations de la société civile,...). La collecte de ces données sera assurée par les différentes charges de programme de la Convention sous la coordination de l'équipe de suivi et dévaluation de la convention. Les partenaires et projets intervenant en appui à la Convention d'Abidjan seront également pourvoyeurs de données.
- **La revue des rapports d'activité du Secrétariat de la Convention.** Les rapports d'activités seront les premières sources d'information sur les performances de la Convention et des États parties mais également sur l'application et la mise en œuvre des décisions. La revue des rapports et documents internes à la Convention (accords de partenariat, rapports administratifs et financiers...) sera assurée par l'équipe de suivi et dévaluation du secrétariat. Les rapports d'activités des partenaires de mise en œuvre seront aussi analysés en vue de collecter des données sur leur contribution a mise en œuvre des décisions de la Convention ;
- **Les évaluations périodiques.** La Convention d'Abidjan et les Partenaires impliquées dans la mise en œuvre conduiront de manière périodique des études et revues régionales en vue de produire et de publier un certain nombre de données portant sur la mise en œuvre des décisions de la Convention, leurs impacts au niveau des différents États, ainsi que des revues sur les principales problématiques environnementales et de développement.
- **Les Évaluations institutionnelles et des capacités des institutions membres et partenaires.** Les capacités et performances institutionnelles de la Convention et des Institutions partenaires seront analysées de manière périodique en vue de renseigner sur les performances des institutions partenaires ou membre bénéficiant de l'appui ou parties prenantes de la Convention. Cette analyse en fera en utilisant des méthodologies d'analyse et d'évaluation des capacités organisationnelles.

Les tableaux suivants définissent les méthodologies de collecte pour chaque indicateur ainsi que les sources de données.

#	Résultats	Indicateur	Méthodologie	Source
EFFET 1 :	Les efforts de coopération régionale débouchent sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique et d'un cadre juridique cohérents propice à la santé et à la productivité de la zone côtière et marine	1. C. Proportion de Décisions des Conférences des Parties mises en œuvre	Revue des comptes rendus de réunions et rapports d'activités du Secrétariat et des Points focaux nationaux	<i>Rapports du Secrétariat exécutifs Rapport nationaux</i>
		Nombre d'accords de coopération régionale et sous régionales signés et mis en œuvre	Revue des comptes rendus de réunions et rapports d'activités du Secrétariat et des Points focaux nationaux	<i>Mémoire of Understanding et Accords signés Rapports activités du Secrétariat / Rapports nationaux</i>
		Nombre de réunions statutaires organisées par le secrétariat	Revue des comptes rendus de réunions et rapports d'activités du Secrétariat et des Points focaux nationaux	<i>Rapports et compte rendus de réunions</i>
Produit 1.1.	Les protocoles additionnels et les Politiques sont mis en œuvre	Nombre de protocoles additionnels adoptés par la Convention Abidjan	Revue des comptes rendus de réunions et rapports d'activités du Secrétariat et des Points focaux nationaux	Rapports et compte rendus de réunions
		Nombre de pays ayant signé/ ratifié et/ou mis en œuvre les protocoles	Revue des comptes rendus de réunions et rapports d'activités du Secrétariat et des Points focaux nationaux	Instruments de ratification envoyés au pays dépositaire ABC (Cote d'Ivoire) / Rapport nationaux
Produit 1.2.	Le secrétariat met en œuvre sa stratégie de communication en rapport avec les parties prenantes pour une meilleure connaissance de l'environnement marin et côtier	·Nombre de publications audio, vidéo, réalisées (supports de communications produits)	Revue des productions réalisées par le Secrétariat - Revue des productions réalisées par les partenaires et pays en partenariat avec la Convention	<i>Rapports d'activité du secrétariat ABC Rapports d'activités des Points focaux et des partenaires</i>

#	Résultats	Indicateur	Méthodologie	Source
Effet 2	Les États et Parties Prenantes disposent des ressources financières, matérielles et humaines pour une meilleure compréhension et adoption de la gestion intégrée des ressources marines et côtière	Nombre d'institutions ayant des capacités renforcées dans le pays avec l'appui de la Convention d'Abidjan	Auto-évaluation des institutions partenaires conduites en utilisant des outils de diagnostic institutionnel participatif	Rapport d'Auto évaluation
		Niveau de contribution des parties à la mise œuvre	Exploitation des rapports pays et des Partenaires techniques et financiers	Rapport financier annuel
		Contribution des partenaires à la mise en œuvre de la convention	Exploitation rapport administratifs et financiers	Rapport financier annuel
Produit 2.1	Les données, l'information et les connaissances relatives aux ressources marines et côtières sont produites et partagées	Nombre de systèmes d'information et de suivi fonctionnels mis en place	Revue des rapports d'activités des acteurs de mise en œuvre : points focaux, partenaires	Rapport d'achèvement des instruments (Sites Web, Bases de données en ligne, Rapports d'activités
		Nombre de programmes de recherche/développement développés et mis en œuvre	Exploitation des rapports annuels, des Partenaires et instituts de recherches	Rapports d'activités, rapports points focaux,
Produit 2.2.	Les capacités techniques et institutionnelles des parties prenantes en matière de de GIRMC sont renforcés	Nombre de formations techniques sur la gestion marine et côtière organisé	Exploitation des rapports des ateliers de formation	Rapports de formation
		Nombre de personnes formées sur les questions marines et côtières avec l'appui de la Convention d'Abidjan	Exploitation des rapports des ateliers de formation	Rapports de formation
		·Nombre d'outils et méthodes développés pour la gestion intégrée	Revue des rapports d'activités des acteurs de mise en œuvre : points focaux, partenaires	Rapports d'activités
Produit 2.3.	La Convention mobilise les ressources nécessaires à sa mise en œuvre	Taux de mobilisation des ressources financières	Revue des rapports du Secrétariat, des partenaires et des Points focaux	Rapports du secrétariat, des points focaux et partenaires
		Part du budget de l'état alloué par chaque pays à la sauvegarde de l'environnement	Revue des statistiques nationales et des rapports des points focaux nationaux	Rapports pays
		Nombre des partenaires financiers participant à la mise en œuvre de la Convention	Exploitation rapports d'activités	Rapports d'Activités
		·Nombre de Partenariat Public Privé signes et/ou mis en œuvre	Exploitation rapports d'activités des accords de partenariats et des contrats	Rapports d'Activités
		·Taux de recouvrement des contributions des parties	Exploitation rapports d'activités	Rapports d'Activités Accords signés

#	Résultats	Indicateur	Méthodologie	Source
Effet 3	Le maintien et l'amélioration des services écosystémiques à travers la restauration, la réhabilitation, la création et la gestion d'aires protégées réduisent la dégradation de l'environnement marin et côtier et a favorisent l'équilibre écologique	Évolution de la quantité et de la qualité des bénéfices tirés des écosystèmes marins et côtiers couverts par la Convention d'Abidjan	Évaluation conduite sur un certain nombre d'indicateurs et de variables définis sur des secteurs définis (pêche, tourisme...)	Études et Évaluations conduites au niveau national et régional
Produit 3.1	Les habitats critiques (mangroves, récifs coralliens, herbiers marins, etc.) les espèces a statut particulier sont efficacement gérés	Taux de réduction de la superficie des habitats et sites critiques (processus de dégradation)	Revue des données cartographiques existantes	Bases de données cartographiques existantes
		Taux de couverture d'habitats critiques en restauration	Revue des données cartographiques existantes	bases de données nationaux, des plans d'action, des rapports
Produit 3.2	L'impact négatif des espèces végétales et animales envahissantes sur l'écosystème marin et côtier est atténué	Proportion d'espèces à statut particulier suivie	Consultation de bases de données nationales, des plans d'action, des rapports	bases de données nationaux, des plans d'action, des rapports
		Évolution de la superficie occupée par les espèces envahissantes		
		Niveaux d'eutrophisations des milieux	Exploitation des Rapports nationaux Détermination des paramètres physico-chimiques	Données Statistiques nationales
Produit 3.3	La réhabilitation, la restauration et la protection des habitats contribuent à la préservation de la biodiversité	Superficies de zones marines et côtières protégées	Revue documentaires – Exploitation des plans, Cartographie, rapports d'activités	Rapports d'activités, Bases de données cartographiques, Statistiques nationales
		Superficies des zones restaurées		
Produit 3.4	La prévention de la pollution marine par les activités maritimes bénéficie aux systèmes nationaux et régionaux de gestion des déversements d'hydrocarbures (teneur d'hydrocarbure dans les eaux côtières)	Niveau de mise en œuvre du plan d'urgence sous-régional en cas de marée noire	Revue documentaires – Exploitation des plans, Cartographie, rapports d'activités	Rapports d'activités, Bases de données cartographiques, Statistiques nationales
		Nombre de système d'alerte précoce		
		Nombre de cartes de vulnérabilité disponible et mis à jour	Revue documentaires – Cartographie, rapports d'activités, Enquêtes et Cartographie Diachronique	
		Nombre d'exercice de simulation de lutte contre les déversements accidentels	Rapports d'activités	Rapports d'activité

#	Résultats	Indicateur	Méthodologie	Source
Effet 4	L'approche écosystémique et de gestion intégrée des ressources favorise le développement et l'utilisation durable des biens et des services des écosystèmes côtiers et marins et contribue au bien-être des populations	Augmentation de la valeur sociale et environnementale des biens et espèces exploitées	Revue des études d'évaluation conduites par chaque pays	Études d'évaluation des pays
Produit 4.1	Les biens et services des écosystèmes et habitats côtiers et marins sont évalués	Nombre de catégories de biens et espèces exploitées	Revue des statistiques nationales	Statistiques nationales, revue des rapports des ministères concernés
		Taille des stocks exploités	Revue des statistiques nationales	
		Nombre de sites identifiés en tant que fournisseurs des services culturels, de régulation et de supports (récréationnels, de productivité et de services de cycle nutritif)	Revue des statistiques nationales	Statistiques nationales, revue des rapports des ministères concernés
		Revenus totaux des services écosystémiques (écotourisme ; utilisation non consommatrice)	Revue des rapports d'évaluation conduits au niveau national	Rapports nationaux d'évaluation
Produit 4.2.	L'épuisement des espèces et produits de base exploitées et menacés et inversé	Nombre de plans de gestion développés et mis en œuvre	Revue documentaire rapports d'évaluation	Rapports d'évaluation
Produit 4.3	Les bénéfices tirés par les communautés locales des écosystèmes marins et côtiers sont accrus	Nombre de programmes ou de projets mis en œuvre par les partenaires techniques et les parties avec l'appui de la Convention d'Abidjan	Rapports d'activités, revue des statistiques nationales	Statistiques nationales, revue des rapports des ministères concernés
		Nombre de ménages dont le revenu dépasse les seuils de pauvreté bénéficiant de l'accès aux infrastructures (routes, écoles, cliniques, marchés,...)	Revue des statistiques nationales	

La publication périodique des données

La publication périodique des données issues du système de suivi évaluation sera assurée par le Secrétariat de la Convention selon une périodicité définie et en fonction des données à publier et des niveaux de collecte. Trois niveaux de rapports ont été ainsi définis : les revues annuels, le rapport trisannuel et la Revue sexennal (six ans).

Les Revues Annuelles de Progrès

Le rapport annuel portera sur un certain nombre d'indicateur définis pour mesurer les progrès des États Parties d'une année à une autre. Ces indicateurs sont le plus souvent des indicateurs de produits et susceptibles de connaître des évolutions significatives d'une année à l'autre. La revue sera basée sur les rapports annuels produits par les Points focaux mais également sur le rapport d'activité du Secrétariat et les rapports des partenaires et projets

Les données d'indicateurs de périodicité annuelle couverts par la revue annuelle de progrès sont présentées dans le tableau suivant qui présente également les responsabilités dans la collecte et la production des données.

Indicateur	Indicateur	#	Responsabilité
Indicateur 34	Nombre de catégories de biens et espèces exploitées	Produit 4.1	Points Focaux nationaux, Partenaires
Indicateur 35	Taille des stocks exploités	Produit 4.1	
Indicateur 39	Nombre de programmes ou de projets mis en œuvre par les partenaires techniques et les parties avec le soutien de la Convention d'Abidjan	Produit 4.3	
Indicateur 12	Nombre de formations techniques sur la gestion marine et côtière organisé	Produit 2.2.	Points focaux nationaux Partenaires Secrétariat
Indicateur 13	Nombre de personnes formées sur les questions marines et côtières avec l'appui de la Convention d'Abidjan	Produit 2.2.	
Indicateur 14	Nombre d'outils et méthodes développés pour la gestion intégrée	Produit 2.2.	
Indicateur 5	Nombre de pays ayant signé/ ratifié et/ou mis en œuvre les protocoles	Produit 1.1.	
Indicateur 10	Nombre de systèmes d'information et de suivi fonctionnels mis en place	Produit 2.1	
Indicateur 6	Nombre de publications audio, vidéo, réalisées (supports de communications produits)	Produit 1.2.	
Indicateur 8	Niveau de contribution des parties à la mise œuvre	Effet 2	
Indicateur 9	Contribution des partenaires à la mise en œuvre de la convention	Effet 2	
Indicateur 11	Nombre de programmes de recherche/développement développés et mis en œuvre	Produit 2.1	
Indicateur 2	Nombre d'accords de coopération régionale et sous régionales signés et mis en œuvre	EFFET 1 :	
Indicateur 1	Proportion de Décisions des Conférences des Parties mises en œuvre	EFFET 1 :	
Indicateur 4	Nombre de protocoles additionnels adoptés par la Convention Abidjan	Produit 1.1.	
Indicateur 19	Taux de recouvrement des contributions des parties	Produit 2.3.	Secrétariat de la Convention
Indicateur 17	Nombre des partenaires financiers participant à la mise en œuvre de la Convention	Produit 2.3.	

Les données d'indicateurs fournis par les Points focaux nationaux (niveau national), le Secrétariat de la Convention (niveau régional) et les partenaires seront consolidées et analysés par l'équipe de suivi évaluation qui en assurera le partage et la publication annuelle.

Les Revues Tri annuelles.

Les revues triannuelle seront publiées revues tous les trois ans en préparation de la Conférence des Parties. Ils se basent sur un certain nombre d'indicateurs collectes aussi bien au niveau national (par les Points focaux nationaux) qu'au niveau régional (par le Secrétariat de la Convention et les partenaires). L'équipe de suivi de la convention consolidera et analysera les données pour en assurer la publication en prélude à la Conférence des Parties.

Indicateur	Indicateur	#	Responsabilité
<i>Indicateur 33</i>	Augmentation de la valeur sociale et environnementale des biens et espèces exploitées	Effet 4	Points focaux nationaux, Partenaires
<i>Indicateur 21</i>	Taux de réduction de la superficie des habitats et /ou sites critiques (processus de dégradation)	Produit 3.1	
<i>Indicateur 22</i>	Taux de couverture d'habitats critiques en restauration	Produit 3.1	
<i>Indicateur 23</i>	Proportion d'espèces à statut particulier suivie	Produit 3.2	
<i>Indicateur 24</i>	Évolution de la superficie occupée par les espèces envahissantes	Produit 3.2	
<i>Indicateur 25</i>	Niveaux d'eutrophisations des milieux	Produit 3.2	
<i>Indicateur 26</i>	Niveau d'exécution des plans d'action des espèces envahissantes élaboré et mis en œuvre	Produit 3.2	
<i>Indicateur 27</i>	Superficies de zones marines et côtières protégées	Produit 3.3	
<i>Indicateur 28</i>	Superficie des zones restaurées	Produit 3.3	
<i>Indicateur 29</i>	Niveau de mise en œuvre du plan d'urgence sous-régional en cas de marée noire	Produit 3.4	
<i>Indicateur 30</i>	Nombre de système d'alerte précoce	Produit 3.4	
<i>Indicateur 31</i>	Nombre de cartes de vulnérabilité disponible et mis à jour	Produit 3.4	
<i>Indicateur 32</i>	Nombre d'exercice de simulation de lutte contre les déversements accidentels	Produit 3.4	
<i>Indicateur 36</i>	Nombre de sites identifiés en tant que fournisseurs des services culturels, de régulation et de supports (récréationnels, de productivité et de services de cycle nutritif)	Produit 4.1	
<i>Indicateur 37</i>	Revenus totaux des services écosystémiques (écotourisme ; utilisation non consommatrice)	Produit 4.1	
<i>Indicateur 38</i>	Nombre de plans de gestion développés et mis en œuvre	Produit 4.2.	
<i>Indicateur 40</i>	Nombre de ménages dont le revenu dépasse les seuils de pauvreté bénéficiant de l'accès aux infrastructures	Produit 4.3	
<i>Indicateur 16</i>	Part du budget de l'état alloué par chaque pays à la sauvegarde de l'environnement	Produit 2.3.	
<i>Indicateur 15</i>	Taux de mobilisation des ressources financières	Produit 2.3.	Secrétariat de la Convention
<i>Indicateur 3</i>	Nombre de réunions statutaires organisées par le secrétariat	EFFET 1 :	Secrétariat de la Convention et Points focaux nationaux
<i>Indicateur 18</i>	·Nombre de Partenariat Public Privé signes et/ou mis en œuvre	Produit 2.3.	
<i>Indicateur 7</i>	Nombre d'institutions ayant des capacités renforcées dans le pays avec l'appui de la Convention d'Abidjan	Effet 2	Secrétariat, Consultants

Les Revues sur l'État des Écosystèmes Marins et Côtiers.

La Convention publiera selon une périodicité de six ans une revue sur l'État des Écosystèmes marins et côtiers couverts par la Convention d'Abidjan et sur les services fournis. Le rapport permettra de répondre à l'indicateur « Évolution de la quantité et de la qualité des bénéfices tirés des écosystèmes marins et côtiers couverts par la Convention d'Abidjan »

Le rapport passera un certain nombre de paramètres tels que la qualité de l'eau, la productivité des pêcheries, l'état des mangroves, les espèces prioritaires, d'intérêt communautaire et de leurs habitats, les espèces envahissantes, les effets cumulés des activités humaines y compris les pollutions, les impacts négatifs de la dégradation du milieu marin et côtier, Impacts de l'exploitation minière, des industries et infrastructures urbaines, de la croissance démographique, du développement portuaire, de la pêche, du tourisme, des aménagements et barrages, de la pollution, la vulnérabilité des écosystèmes et des populations,.... Le rapport définira le Profil national environnemental des pays.

Le rapport sera produit par une équipe d'experts recrutés par la Convention pour collecter et analyser les données et tendances de l'environnement marin et côtier et des écosystèmes.

La définition de ce système de rapportage n'est aucunement en contradiction avec les rapports périodiques d'activités définis par les organes. Les rapports de suivi et d'évaluation deviendront ainsi une composante du système normal de rapportage en ce qu'ils pourvoiront en données quantitatives sur les performances de la Convention et des États parties. Les Parties contractantes adressent en effet au Secrétariat, qui les transmet au Comité, des rapports et du respect des obligations pour examen, des rapports périodiques sur les mesures adoptées en application de la Convention et des protocoles auxquels elles sont parties. La forme et la fréquence de ces rapports sont déterminées lors des réunions des Parties Contractantes.

De manière générale les différents rapports ci-après pourront être consultés pour rendre compte des progrès et avancements :

- Rapports cumulatifs de progrès (trois mois, six mois, neuf mois et annuel)
- Rapports de revues annuelles
- Rapports trisannuels de performance ;
- La revue de l'État de l'écosystème marin et côtier ;
- Rapports d'évaluation des projets et programmes (à mi-parcours, finale, d'effet, d'impact)
- Rapports de mise en œuvre des Décisions de la Conférence des Parties

Les Acteurs du Système et leurs responsabilités

Les responsabilités dans la gestion du système de SE sont partagées entre les acteurs ainsi listés :

- Les États parties
- Les différentes commissions techniques (comité scientifique, Points focaux)
- Les Unités de coordination des différents projets/programmes
- Le Secrétariat de la Convention
- L'équipe de Suivi Évaluation de la Convention
- Les points focaux
- Les Comités Nationaux de Mise en Œuvre.

Le tableau suivant définit les rôles et responsabilités des différentes parties dans le système de SE.

Les Organes	Rôles et Responsabilités
La Conférence des Parties	Définit les grandes orientations pour la mesure des performances, valide les rapports et assure que les informations produites sont utilisées de manière efficiente pour la prise de décision. Elle sera ainsi en charge de valider le système de mesure de la performance, valider les rapports soumis par le secrétariat et engager les actions définis dans le cadre de résultats.
Le Secrétariat de la Convention et l'Équipe de Suivi Évaluation	En charge de la gestion du Système, elle coordonne le processus, la diffusion des résultats, la gestion des données et l'apprentissage. De manière plus spécifique la convention : <ul style="list-style-type: none"> • Définit le cadre de suivi (Indicateurs, Cadre de résultats, Agenda de Suivi et d'Évaluation) et présente le système à la Conférence des Parties • Assure le renforcement des capacités des différentes parties prenantes : • Reçoit des points focaux, des partenaires et des prestataires les données de SE ; • Procède à l'analyse des données et produit de manière périodique les rapports sur l'évolution des indicateurs de la convention ; • Conduit l'ensemble des évaluations inscrites dans le plan de travail ; • Produit les supports de communication pour la dissémination des résultats.
Les Points focaux Nationaux	Chargé de l'implémentation du Système au niveau national et de la collecte de données <ul style="list-style-type: none"> • Coordonnent la collecte de données au niveau national en rapport avec les comités nationaux et procède à l'analyse des données ; • Produit les rapports nationaux sur les indicateurs de la Convention ; • Contribuent à la diffusion des résultats au niveau national. l
Les Comités nationaux de coordination	Assure communication entre les institutions en charge et les points focaux nationaux pour la remontée des données et le partages des acquis et succès. Les comités nationaux appuieront les points focaux dans l'implémentation du Système de suivi et seront en charge de : <ul style="list-style-type: none"> • Collecter les données et conduire les analyses nécessaires ; • Appuyer le Point focal national dans la Consolidation des données ; • Rappporter à leurs institutions respectives sur les progrès et les succès
Les différents projets/programmes	Assurent la mise en œuvre du Système de suivi dans le cadre de leurs projets respectifs. Ils seront ainsi en charge la production des données en utilisant les outils et méthodologies définies, de transmettre leurs données et d'appuyer l'analyse des données et le rapportage
Le Comité Scientifique	Le Comité scientifique sera un organe consultatif en charge d'assurer un accompagnement technique à la convention. Il revoit les rapports de suivi et donne son avis sur la situation des indicateurs de la convention

Le Calendrier de suivi

Le Calendrier global

Les principales activités prévues dans le cadre du suivi et évaluation sont présentés dans le tableau suivant et à titre indicatif. Ils portent sur les revues annuelles avec les décideurs et points focaux nationaux pour harmoniser sur les rapports d'activité et définir les plans de travail en matière de suivi pour l'année suivante. Les revues annuelles permettront également de s'accorder sur les principaux indicateurs et données à collecter et à former les points focaux et staffs sur les outils de collecte de données à utiliser.

ANNEE	2018		2019				2020				2021				2022			
	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
PROCESSUS DE PLANIFICATION ET DE MISE EN OEUVRE DU PLAN																		
1.1. Suivi périodique (rapports de progrès)																		
1.2. Réunion annuelle de planification et de validation des rapports (avec les points focaux et partenaires)																		
1.3. Publication des rapports annuels																		
1.4. Élaboration du Plan de travail et budget annuel																		
1.5. Formation du staff de la Convention d'Abidjan et des Points focaux																		
1.6. Publication du rapport triennal																		
1.7. Conférences des Parties																		
1.8. Publication du rapport sur l'état des écosystèmes marins et côtiers																		

Le calendrier de mise en œuvre préliminaire

Dans la phase de déploiement du système un certain nombre d'actions ont été définies comme prioritaires. Il s'agit surtout de finaliser le processus par la définition de fiches de référence des indicateurs comprenant notamment une définition harmonisée et partagée mais également les situations de référence pour les différents pays.

ANNEE	2018		2019			
	3	4	1	2	3	4
Recrutement d'une Équipe de SE pour la mise en œuvre						
Recrutement d'un consultant chargé de conduire les situations de références et de définir les cibles						
Définition des fiches de référence des indicateurs de suivi						
Présentation et Validation des fiches de référence						
Développement des outils de collecte de données						
Développement de la version simplifiée du Manuel						
Formation du staff de la Convention d'Abidjan et des Points focaux nationaux						
Mise en place du Centre de Ressource						
Développement du SIG						

VI. PLAN D'ÉVALUATION

Au-delà du suivi périodique, la Convention d'Abidjan compte dérouler un plan d'évaluation qui devra surtout permettre de produire des connaissances et leçons venant de la mise en œuvre des activités et projets. Les critères d'évaluation ont été définis de manière concertée avec les points.

CRITERES	QUESTIONNEMENTS	PERIODICITE	MECANISMES
Durabilité/ Participation/ Appropriation	Niveau d'engagement des acteurs de la Société Civile et des acteurs communautaires dans la mise en œuvre de la Convention	6 ans et 6 mois avant la prochaine conférence	Recrutement de Consultants externes pour mener des activités de terrain au niveau de chacun des pays. Revue conduite en partenariat avec les Points focaux et comités nationaux
	Niveau d'engagement des décideurs nationaux dans la mise en œuvre de la Convention		
	Niveau de fonctionnement des instances nationales pour la mise en œuvre de la Convention	3 ans et 6 mois avant la prochaine conférence	Auto évaluation conduite par les Comités nationaux en utilisant des outils de diagnostic participatif
Impact	Impact de la mise en œuvre des décisions de la convention	6 ans et 6 mois avant la prochaine conférence	Revue conduite par une équipe de consultants externes en rapport avec les comités d'experts et comités nationaux
Pertinence / Cohérence	Alignement des Décisions de la Convention par rapport aux systèmes et aux mécanismes au niveau national	3 ans et 6 mois avant la prochaine conférence	Auto évaluation conduite par les Comités Nationaux
Efficacité	Analyse de la performance des États dans la mise en œuvre des Décisions et des capacités des acteurs	3 ans et 6 mois avant la prochaine conférence	Recrutement de Consultants externes pour mener des activités de terrain au niveau de chacun des pays. Revue conduite en partenariat avec les Points focaux et comités nationaux
	Niveau de performance du Secrétariat dans la mise en œuvre de la Convention	6 ans et 6 mois avant la prochaine conférence	Auto évaluation en s'appuyant sur les points focaux nationaux

VII. Communication et Dissémination des résultats

La communication et la dissémination des résultats du processus constituent une composante essentielle du Suivi et Évaluation. Il s'agit de s'assurer que les données issues du système soient traduites en des messages clairs et partagés entre les parties prenantes pour permettre d'influer sur la prise de décision.

La Convention mettra en place un système de gestion et d'archivage des données accessible à tous les acteurs concernés. Les bases de données stockeront les données sur les indicateurs de suivi mais également sur les leçons apprises. La communication poursuivra les objectifs d'informer les autorités politiques et décideurs sur les activités et résultats et échanger sur les connaissances et les leçons apprises et les bonnes pratiques en matière de gestion des aires marines et côtières.

La Communication sur les résultats adressera les groupes cibles suivants :

- Les acteurs et décideurs politiques et autorités au niveau national et régional ;
- Les communautés côtières en Afrique de l'Ouest
- Les Leaders d'Opinion
- Les Partenaires de la Convention d'Abidjan
- La Presse et les Acteurs de la Communication

La communication diffusion et la des résultats du système sera assurée selon une approche de communication intégrée avec un mélange de canaux et d'outils à utiliser selon les besoins. La production des rapports sera l'un des principaux canaux de diffusion des données de suivi. Le Secrétariat de la Convention et l'Équipe de suivi s'assureront de produire les rapports et de les partager avec les partenaires acteurs. D'autres canaux seront utilisés selon les besoins.

- Rencontres individuelles / entrevues
- Discussions de groupe de discussion
- Consultations multipartites
- Réunions communautaires
- Website et Bases de données on-line
- Social media
- E-Learning Platform
- Formation des agents de presse
- Couverture média (radio, télévision et journaux)

VIII. RECOMMANDATIONS

Un système de suivi et d'évaluation fonctionnel est une composante essentielle de la bonne gestion et de la redevabilité d'un projet/programme, pour la Convention. Un suivi et une évaluation réalisés en temps opportun et fiables fournissent des informations utiles pour :

- **Soutenir la mise en œuvre de la Convention** avec des rapports fiables, fondés sur des données, qui informent les décideurs en vue de guider et d'améliorer la performance ;
- **Contribuer à l'apprentissage organisationnel et au partage des connaissances** sur les données d'expérience et les enseignements tirés ou leçons apprises ;
- **Soutenir les principes de redevabilité et de respect des règles** en montrant les performances en rapport avec les objectifs et selon les normes établies et les attentes ;
- **Offrir aux parties prenantes**, en particulier les bénéficiaires, **la possibilité de donner leur avis et leur perception**, démontrant ainsi l'ouverture à la critique, et que nous voulons apprendre des expériences d'autrui et nous adapter à l'évolution des besoins ;

La mise en œuvre du plan de suivi et d'évaluation nécessitera des prérequis parmi lesquels :

- ✓ La définition d'un référentiel commun des indicateurs sous la forme de fiches projets ;
- ✓ L'élaboration de la situation de référence des différents indicateurs
- ✓ La rédaction d'un Plan stratégique de la Convention d'Abidjan
- ✓ Le recrutement d'un chargé e suivi et d'évaluation
- ✓ L'implémentation d'un Système d'Information Géographique et le recrutement d'un Gestionnaire.

La définition d'un référentiel commun des fiches d'indicateurs.

La Convention engagera un processus de définition d'un référentiel de suivi des indicateurs qui permettra de bâtir une compréhension commune des indicateurs et des méthodologies de collecte des données de suivi. La Convention recourra aux services d'un Consultant pour engager un processus de concertation avec les points focaux nationaux et avec les partenaires pour la définition des indicateurs de suivi. Le processus tentera de faire une analyse comparative des données collectées au niveau national et les méthodologies de collecte de données en vue d'arriver à une harmonisation des méthodes et des définitions.

L'élaboration de la situation de référence des différents indicateurs

Deux éléments sont fondamentaux pour mesurer un indicateur. Ce sont la situation ou état de référence ou « *Baseline* » en anglais et la cible, « *Target* » en anglais. Les indicateurs de performance de la matrice des résultats de la Convention d'Abidjan n'ont pas de situation de référence. Il urge par conséquent de les élaborer afin de pouvoir mesurer les indicateurs et d'attribuer à la Convention d'Abidjan l'atteinte de tel ou tel résultats.

La rédaction d'un Plan stratégique de la Convention d'Abidjan

Point de départ du cycle de gestion axée sur les résultats, le plan stratégique présente la vision et la feuille de route de l'organisation. Il présente les objectifs stratégiques et propose les actions qu'elle envisage de mener pour atteindre ces objectifs. Ce plan pourrait comporter les éléments suivants : une description de la mission de l'organisation, le contexte dans lequel elle évolue, les principaux enjeux auxquels elle fait face, les orientations, les objectifs, les axes d'intervention retenus, les résultats visés et, enfin, les indicateurs de performance utilisés pour mesurer l'atteinte des résultats. La Convention d'Abidjan a certes des mandats, des lettres de mission, des Décisions des différentes Conférence des Parties mais pas un réel plan stratégique qu'il urge de rédiger pour donner des orientations stratégiques plus claires à la Convention d'Abidjan.

Le recrutement d'un chargé e suivi et d'évaluation

Les projets/programmes et grandes activités mis en œuvre dans le cadre de la Convention d'Abidjan ainsi que la mise en application efficiente et efficace de ce plan de suivi et d'évaluation commande à la convention de se doter d'un cadre dédié au Suivi et à l'évaluation qui travaillera au sein du Secrétariat de la Convention. Son rôle sera davantage orienté vers la coordination de toutes les activités relatives au Suivi et à l'Évaluation. Il travaillera en tandem avec le responsable de la Communication afin de faire connaître les réalisations de la Convention d'Abidjan.

La mise sur pied d'un Système d'Information Géographique et le recrutement d'un chargé SIG

Le Système d'Information Géographique – SIG - est un outil qui permet de stocker des données localisées de sources variées, de mieux les structurer, de les croiser, de les analyser et de les restituer sous forme graphique ou cartographique en fonction du but ou des besoins visés. Le SIG permet :

- Un meilleur partage de l'information et une meilleure communication entre les différents services
- De disposer de l'information nécessaire pour une prise de décision éclairée.

L'envergure géographique de la Convention d'Abidjan de même que le nombre élevé de projets et activités dicte à l'institution de se doter d'un Système d'Information Géographique – SIG, outil efficace et incontournable dans le suivi et l'évaluation des projets/ programmes et politiques publiques et des Conventions

Les zones côtières sont reconnues comme des espaces extrêmement sensibles où les effets perturbateurs de l'Homme sont parfois irréversibles, à l'image des pays en voie de développement, de l'Afrique où les littoraux subissent depuis des années un accroissement rapide de la population provoquant des mutations territoriales de grande ampleur. Mais comment gérer cet espace complexe sans une connaissance approfondie de son fonctionnement et de son évolution ? C'est ce à quoi s'emploie la Convention d'Abidjan entre autres. Le Suivi Évaluation nécessite la mise en œuvre de méthodes et d'outils technologiques adaptés au stockage, à l'analyse et à la représentation de données de source et de nature diverses. Par leurs capacités de stockage, d'analyse et de représentation de l'information spatialisée, ils concourent à améliorer la connaissance du fonctionnement global des écosystèmes et contribuent aux réflexions des décideurs. L'adoption du SIG au niveau de la Convention d'Abidjan va nécessiter le recrutement d'un chargé du SIG. Il est possible que le chargé du suivi et de l'évaluation cumule ces deux responsabilités dans un premier temps afin d'amoindrir les coûts.

ANNEXES

GLOSSAIRE

Cadre de suivi et d'évaluation (Monitoring & Evaluation framework)	<p>Document qui prévoit, outre les éléments habituellement détaillés dans un cadre d'évaluation typique, des mesures de suivi qui, d'une part, renseignent en continu sur le déroulement de l'intervention et ses effets et qui, d'autre part, préparent le terrain pour une évaluation de qualité. Un cadre de suivi et d'évaluation devrait être préparé chaque fois qu'une nouvelle initiative est conçue et avant toute mise en œuvre. La portion de celui-ci concernant l'évaluation est normalement révisée à l'amorce des travaux évaluatifs en tant que tels.</p>
Cadre d'évaluation (Evaluation framework)	<p>Document préparé préalablement aux travaux de collecte d'information et décrivant la façon dont une évaluation sera menée en précisant les questions d'évaluation et les stratégies envisagées pour obtenir les renseignements nécessaires à leur réponse. Généralement, un cadre d'évaluation précise le client et les autres auditoires auxquels s'adressent l'évaluation et le contexte entourant celle-ci. Il comprend une présentation de l'initiative évaluée et de sa logique, et expose les stratégies et les méthodologies envisagées pour répondre aux questions d'évaluation posées ainsi que leurs limites. Pour chaque question, il indique les renseignements à corriger, leurs principales sources, les responsables de la collecte et le moment approprié.</p>
Résultat (Result)	<p>Produits/Extrants et effets intentionnels des activités des organisations et des initiatives qu'elles mettent en œuvre. Le terme résultat devrait préférablement être réservé aux extrants et aux effets intentionnels (dits « attendus », « visés », « ciblés ») des interventions. Il existe deux catégories de résultats. Les premiers, soit les biens ou les services découlant des activités ou des opérations, sont qualifiés de « résultats opérationnels ». Les seconds sont qualifiés de « résultats d'intervention » ou de « résultats sociétaux ». Ils résultent des changements de situation ou de comportement provoqués par le contact avec les biens et services rendus disponibles : renseignements, aide financière, éducation, soin, etc. En plus des résultats opérationnels et d'intervention peuvent s'observer des extrants non recherchés (par exemple des sous-produits et des déchets) et des effets non intentionnels, favorables ou défavorables, anticipés ou non. Ceux-ci ne devraient pas être considérés comme des résultats, bien qu'ils doivent être pris en compte au moment de juger de la valeur des interventions. Termes connexes : réalisation, retombée.</p>
Produit Extrant (Output)	<ul style="list-style-type: none"> • Les extrants sont des biens ou des services (un document d'information, l'aménagement d'un parc, un renseignement, une subvention, etc.) observables et mesurables. Leur production étant habituellement sous le contrôle exclusif de l'organisation, il est généralement plus facile d'en rendre compte, comparativement aux effets.
Effet (Outcome)	<p>Conséquence attribuable à l'intervention. Ces conséquences peuvent être favorables ou défavorables, anticipées ou non. Chaîne des résultats : Dans une chaîne logique de résultats, les effets de l'intervention peuvent être présentés selon une perspective temporelle : effet à court terme, à moyen terme et à long terme, ou selon une perspective séquentielle : effet direct, effet intermédiaire et effet ultime ou final. Dans une dynamique de gestion axée sur les résultats, le terme résultats est utilisé pour désigner les extrants des interventions, soit leurs résultats opérationnels, aussi bien que leurs effets visés, anticipés et favorables sur les clientèles ciblées.</p>
Impact (Impact)	<p>Somme des effets visés et des autres effets, favorables et défavorables, anticipés et non anticipés, qui découlent d'une intervention.</p>
Chaîne de résultats (Results chain)	<p>Représentation de la séquence d'événements qui commence avec l'attribution de ressources permettant la réalisation d'activités qui génèrent des biens et services, les extrants de l'intervention, qui, à leur tour, suscitent des changements pour les clientèles ciblées des actions, c'est-à-dire des effets. La chaîne de résultats forme la charpente des modèles logiques qui proposent aux parties prenantes des interventions une vue d'ensemble des événements liant les besoins en ressources et les résultats anticipés des actions.</p>
Indicateur (Indicator)	<p>Mesure qui sert à évaluer ou à apprécier les résultats, l'utilisation des ressources, l'état d'avancement des travaux, le contexte, etc. Un indicateur permet d'apprécier un phénomène qualitativement ou quantitativement à l'aide de données ou de renseignements utilisés comme points de repère. Dans des conditions idéales, les indicateurs présentent les caractéristiques suivantes : pertinence, validité, fiabilité et faisabilité et ce, à des coûts et des délais de production raisonnables.</p>

Indicateur de performance (Performance Indicator)	Information ou mesure permettant de juger des progrès accomplis en vue de l'atteinte d'un objectif. Les indicateurs de performance peuvent être associés à des objectifs opérationnels, organisationnels, ou liés à une intervention donnée. Ils permettent de mesurer le succès en matière d'efficacité, d'efficience ou de qualité.
Mesure de la performance (Performance measurement)	Processus continu de collecte de données, d'interprétation et de rapport concernant les aspects critiques des activités ou des interventions d'une personne, d'un groupe ou d'une organisation. La mesure de la performance permet de suivre les activités et les processus, et de vérifier si les résultats obtenus sont en lien avec ce qui était attendu. Elle vise notamment à documenter les progrès vers l'atteinte des objectifs préétablis.
Évaluation	L'évaluation est une appréciation rigoureuse et indépendante des activités réalisées ou en cours visant à déterminer leur niveau de réalisation des objectifs fixés et de contribution à la prise de décision. Les évaluations, de la même manière que le suivi, peuvent être appliquées à plusieurs domaines tels qu'une activité , un projet , un programme , une stratégie , un sujet , un thème , un secteur ou une organisation . La principale différence entre les deux réside dans le fait que les évaluations sont effectuées indépendamment dans le but de fournir un suivi des objectifs aux responsables et au personnel leur permettant de savoir s'ils sont sur la bonne voie. De plus, les évaluations sont plus rigoureuses dans leurs procédures, élaboration et méthodologie et impliquent généralement une analyse de plus grande envergure. Néanmoins, l'évaluation et le suivi ont tous deux des finalités très similaires : fournir des informations pouvant aider à renseigner les décisions à prendre, améliorer la performance et réaliser les résultats fixés.
Hypothèse (Hypothesis)	Dans le contexte de l'évaluation, proposition relative aux liens de cause à effet existant entre les variables des théories sous-jacentes aux interventions et suggérant une explication devant être validée.
Modèle logique (Logic model)	<p>Outil décrivant et reliant logiquement entre eux, au moyen d'une représentation schématique, les résultats escomptés d'une intervention, de même que ses activités, ses extrants et ses intrants. Il présente les relations de cause à effet entre les différentes composantes de l'intervention.</p> <p>Le modèle logique est le plus souvent utilisé au moment d'évaluer les interventions, mais il peut contribuer avantageusement à clarifier les intentions et à valider les fondements théoriques des interventions au moment de leur conception et de leur planification. Synonyme : Cadre logique.</p>
Plan d'évaluation (Evaluation plan)	<p>L'expression Plan d'évaluation est utilisée couramment dans deux contextes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elle désigne le document dans lequel une organisation expose son plan de travail pour la prochaine année ou les prochaines années en matière de programmes, de projets, etc. à évaluer. Les programmes y sont énumérés, accompagnés de renseignements portant notamment sur les horizons de réalisation planifiés et les sommes budgétées pour mener à bien les travaux. Ce document est souvent qualifié de plan d'évaluation ministériel ou organisationnel, ou encore de plan pluriannuel (triennal, quinquennal) d'évaluation dans les cas où il couvre plus d'une année. • Elle désigne également le document qui expose de manière synthétique, généralement sous forme de tableau, la démarche d'évaluation envisagée pour un programme donné. Pour chaque objet ou question d'évaluation, ce document comprend les méthodes de collecte préconisées, précise les indicateurs et les responsabilités en matière de production de l'information, de collecte et d'analyse, et propose un calendrier et une fréquence pour guider la collecte. Il est à l'occasion appelé « matrice d'évaluation » ou « grille d'évaluation ».
Suivi (Monitoring)	<ul style="list-style-type: none"> • Examen continu ou périodique des activités et de leurs extrants effectué dans le but de renseigner sur le déroulement de celle-ci et d'apporter des correctifs sans tarder lorsque la situation s'écarte de celle qui est recherchée et que cet écart menace l'atteinte des objectifs visés. Les suivis ont pour fonction de fournir aux responsables et aux parties prenantes des interventions ou des activités une rétroaction régulière concernant le progrès ou l'absence de progrès dans la réalisation des résultats attendus

	<ul style="list-style-type: none"> • Processus par lequel les parties prenantes reçoivent un retour d'information sur les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs qu'elles se sont fixées. Le suivi ne s'arrête pas à poser la question « agissons-nous comme nous avons prévu d'agir ? » mais va au-delà et pose la question « faisons-nous des progrès dans la réalisation des résultats que nous nous étions fixés ? »
Risque (Risk)	Effet de l'incertitude sur l'atteinte des objectifs. Un risque est souvent caractérisé en se référant à des événements et à des conséquences potentielles ou à une combinaison des deux. Il est souvent exprimé du point de vue de la combinaison des conséquences d'un événement (y compris des changements de circonstances) et de sa vraisemblance. Terme connexe : Gestion intégrée des risques
Gestion axée sur les résultats (Results-based management)	<ul style="list-style-type: none"> • La Gestion Axée sur les Résultats – GAR – est une approche de gestion qui se concentre sur réalisation des résultats souhaités • Axer la gestion sur les résultats signifie gérer et mettre en œuvre les ressources en se concentrant sur les résultats souhaités et en utilisant les données disponibles en vue d'améliorer le processus de décision • La GAR est une démarche axée sur la performance et sur l'amélioration durable des réalisations • Elle constitue un cadre cohérent doté d'outils pratiques de planification stratégique, de gestion des risques et d'évaluation des résultats
Théorie du changement (Theory of change) :	Portrait large des changements souhaités pour la société établissant les conditions préalables à chaque étape de l'intervention considérée, précisant les parcours et les actions nécessaires et expliquant comment ceux-ci contribueront au succès de l'initiative

Source : « *Glossaire des termes usuels en mesure de performance et en évaluation (pour une gestion saine et performante)* », Québec, janvier 2013